Concours étudiant et chercheur postdoctoral 2019-2020

(maîtrise, doctorat, postdoctorat)

Le Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) du Québec présente son concours annuel de prix à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat. Il s'agit de prix qui devront être utilisés en tant qu'effet de levier, soit par la soumission de demandes de bourses d'excellence provinciales ou fédérales (Option A : couverture complète du prix par le RRSR), soit par une participation 50 % par le RRSR et 50 % par les fonds de recherche du superviseur du candidat (Option B). Pour l'année universitaire 2019-2020 (Options A et B), il y a une possibilité de prix à la maîtrise (≥ 3 de 4 000 $), au doctorat (≥ 3 de 5 000 $) et au postdoctorat (≥ 1 de 7 500 $). La direction du RRSR se réserve le droit de modifier la répartition des prix selon la quantité et la qualité des dossiers reçus.

RÉSEAU DE RECHERCHE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DOCUMENTS À SOUMETTRE

- L'étudiant de 2e ou 3e cycle ou le chercheur postdoctoral doit
  - Être membre du RRSR* et être dirigé par un professeur membre du RRSR* dont le dossier a été mis à jour depuis 2016. Un chercheur postdoctoral qui a été membre du RRSR pendant ses études de doctorat et qui n'est plus sous la supervision d'un membre du RRSR pendant son stage postdoctoral peut être éligible (dans un tel cas, contacter Lidia pour plus détails).
  - Faire son projet de mémoire ou de thèse ou effectuer un stage postdoctoral sur un sujet lié à la sécurité routière.
  - Être inscrit à temps plein dans un programme de 2e ou 3e cycle dans un établissement universitaire québécois au moment de recevoir le prix, c.-à-d. aux trimestres d'automne 2019 ou d'hiver 2020. Pour les étudiants inscrits en janvier, la moitié du prix pourrait être octroyé. Un (futur) chercheur postdoctoral est éligible si son stage s'effectue dans un établissement universitaire au Québec ou hors du Québec.
    - **Option A** : Un candidat doit présenter la preuve d'avoir soumis au moins deux demandes de bourses à un organisme subventionnaire provincial ou fédéral de 2019-07 à 2020-06 (voir détails formulaire d'inscription).
    - **Option B** : Le superviseur d'un candidat doit remettre au RRSR un document signé démontrant son engagement à lui offrir 50 % du prix (voir détails formulaire d'inscription).
    - Un candidat ayant déjà reçu ce prix du RRSR peut soumettre une deuxième demande dans le cadre d'un même programme d'études (voir détails formulaire d'inscription). Toutefois, les nouvelles candidatures pourraient être privilégiées.

MODALITÉS DE SOUMISSION

- Le formulaire d'inscription (voir détails formulaire d'inscription).
- Une copie de tous les relevés de notes des études universitaires (1er, 2e, 3e cycles) ; une copie non certifiée des relevés est acceptée.
- Version générique du CV commun canadien (voir détails formulaire d'inscription).
- Les preuves de demandes de bourses soumises aux organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux (peuvent être remises au comité après la date limite du concours) (Option A) ou le document signé par le superviseur (Option B).

PROCÉDURE D'EXAMEN DES DOSSIERS

Les dossiers seront évalués par un jury composé de membres du RRSR ou de non-membres experts dans le domaine de la sécurité routière.

Les critères suivants seront considérés lors de l'évaluation des dossiers (100 points) :

	2e cycle	3e cycle	Postdoctorat
• Excellence du dossier académique	40 %	30 %	20 %
• Pertinence, qualité et faisabilité du projet de recherche	50 %	50 %	50 %
• Expériences antérieures en recherche	10 %	20 %	30 %

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE

OPTION A : 26 septembre 2019, 17 h 00

OPTION B : ~~7 novembre 2019~~, 17 h 00

NOUVELLE DATE LIMITE: 12 novembre 2019, 17 h 00

Seules les demandes complètes reçues par courriel seront acceptées.

Option A : L'annonce des récipiendaires des prix se fera une semaine après la fin du concours afin qu'ils puissent intégrer le prix à leur dossier de demandes de bourses provinciales et fédérales.

Option B : L'annonce des récipiendaires des prix se fera en janvier 2020.

Les modalités de versement du prix seront envoyées aux récipiendaires.

À NOTER : Les récipiendaires des prix s'engagent à remercier le Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) du Québec pour l'octroi de leur prix (p. ex., article, mémoire, thèse). Ils doivent aussi s'engager à présenter leurs travaux de recherche au Colloque annuel du RRSR qui se tient généralement au mois de mai ou à participer à une autre activité organisée par le RRSR. Une invitation leur sera transmise par le comité exécutif du RRSR.

PERSONNE RESSOURCE

*Pour devenir membre du RRSR, pour toute demande d'information et pour soumettre un dossier, contactez Lidia.